

Gard rhodanien : une partie de la forêt de Valbonne sera-t-elle classée en réserve bio ?



- La députée Annie Chapelier, le maire de St-Paulet, et l'association ont parlé de l'avenir de la forêt. MIDI LIBRE

Publié le 18/02/2021

L'association Terre d'avenir a remis à Annie Chapelier, députée de la 4e circonscription du Gard, une proposition.

Vendredi dernier, dans la salle du conseil municipal de Saint-Paulet-de-Caisson, Annie Chapelier députée de la 4e circonscription du Gard, en présence de Christophe Serre maire du village, a reçu une délégation de l'association Terre d'Avenir avec son président, Gérard Broc.

Le point a été fait de la situation de la forêt de Valbonne. Cette rencontre fait suite à la première réunion du comité de massif organisé par le secrétaire général de la préfecture à laquelle assistaient les maires concernés par cette forêt, les associations (chasse et Terre d'Avenir) et l'Office national des forêts (ONF). La proposition pour le nouvel aménagement va courir sur les vingt prochaines années et va engager l'avenir de cette forêt remarquable.

Gérard Broc a remis à la députée une proposition d'aménagement dont le point fort et la demande de classement d'une grande partie de la forêt **en réserve biologique intégrale (RBI)**.

Dossier envoyé aux ministères concernés

Le concept de cette appellation interdit toute coupe de bois mais autorise la chasse, cueillette des champignons, promenade et pratique sportive. De plus, cette proposition va dans le sens de l'adoption de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées initiées par le président de la République. Deux RBI existent dans le Gard dont la plus grande est celle de l'Aigoual et deux autres hêtraies de la vallée du Rhône également forêt domaniale sont classées RBI.

Annie Chapelier a assuré de son total soutien et s'est engagée à faire parvenir le dossier de demande de classement en RBI au ministère de l'Agriculture dont dépend l'ONF et aussi au ministère de la Transition Écologique.